

Vous ne voyez aucune image ou aucun lien? [Lisez la version en ligne de ce courriel.](#)



Commission des
services financiers
de l'Ontario

E-communications aux administrateurs de régimes de retraite

Nouveau formulaire en ligne de la CSFO pour le Certificat de cotisation au Fonds de garantie des prestations de retraite (FGPR) est maintenant disponible

Le nouveau formulaire en ligne du FGPR est maintenant disponible dans le Portail de services aux régimes de retraite (PSRR).

Le dépôt électronique est une méthode plus rapide et efficace et nous vous encourageons à soumettre votre FGPR par le biais du PSRR. La CSFO demandera à ce que tous dépôts soient éventuellement effectués par le biais du PSRR.

Si vous choisissez de déposer le FGPR en format papier, veuillez remplir le formulaire approuvé du FGPR qui vous a été envoyé par poste. Aucun changement n'a été apporté au processus de soumission des formulaires en format papier.

Comment déposer le FGPR par voie électronique

Pour déposer votre FGPR par voie électronique, vous devez d'abord activer votre compte PSRR. Pour obtenir des instructions sur la façon d'activer votre compte PSRR, consultez les [Règles du surintendant régissant la signification, la remise et le dépôt électroniques](#).

Lorsque vous avez activé votre compte PSRR, vous devez accéder le PSRR et accepter les conditions d'accès et d'utilisation du portail. Pour obtenir des instructions sur la façon d'accéder et d'accepter les conditions d'accès et d'utilisation du portail, consultez les [Règles du surintendant régissant la signification, la remise et le dépôt électroniques](#).

Si vous n'avez pas reçu votre numéro d'utilisateur et votre mot de passe temporaire pour activer votre compte PSRR, veuillez envoyer un courriel à: PensionInquiries@fscs.gov.on.ca.

Délégation de pouvoir

Le PSRR fournit aux administrateurs de régimes de retraite l'option de déléguer à des tiers ou à des agents le dépôt du FGPR en leur nom. Si vous souhaitez déléguer le droit d'accès à des tiers ou à des agents, vous devez, premièrement, activer votre compte PSRR et par la suite sélectionner les liens «Accueil», « Profil du régime» et utiliser la fenêtre « Actions».

Bien que vous puissiez déléguer quelques-unes de vos fonctions à des tiers, en tant qu'administrateur de régimes de retraite, il est de votre responsabilité de veiller à ce qu'elles soient exécutées avec exactitude et dans les délais impartis. Vous devez également veiller à ce que les actions des tiers soient conformes aux normes de diligence appropriées et aux exigences de la Loi sur les régimes de retraite et ses

règlements et les politiques applicables de la CSFO concernant les régimes de retraite.

Pour en savoir plus

Pour plus d'information, consultez la page du site Web de la CSFO intitulée [Nouvelle option de dépôt pour le Fonds de garantie des prestations de retraite](#).

Meilleures salutations,

Brian Mills
Directeur
Divisions des régimes de retraite
Commission des services financiers de l'Ontario

Si vous avez des questions sur votre régime de retraite particulier, veuillez communiquer avec votre [agent des régimes de retraite désigné](#). Pour d'autres renseignements, appelez la CSOF, au 1 800 668-0128.

Si vous souhaitez changer votre adresse électronique pour l'envoi des communications électroniques aux administrateurs des régimes de retraite, veuillez nous envoyer votre nouvelle adresse [en ligne](#).

Commission des services
financiers de l'Ontario
5160, rue Yonge, C.P. 85
Toronto (Ontario)
M2N 6L9



Téléphone : 416 250-7250
Numéro sans frais : 1 800 668-0128
ATS (416) 590-7108, 1 800 387-0584

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario,
2011

This document is available in English